

séminaires régionaux semblables sont prévus en 2001-2002 en Amérique du Sud, aux Caraïbes et en Afrique.

Pour constituer le Registre, tenu à jour au siège de l'ONU à New York, tous les États membres de l'ONU sont invités à fournir chaque année de l'information sur leurs importations et leurs exportations de sept grandes catégories de systèmes d'armements classiques. Depuis la création du Registre, plus de 90 pays y ont versé chaque année de l'information et quelque 70 d'entre eux l'ont fait de façon systématique, dont le Canada. En tout, 150 États ont fait parvenir des données pour au moins une année. Tous les principaux exportateurs d'armements et la plupart des principaux importateurs soumettent chaque année des rapports, et la plupart des régions géographiques y sont raisonnablement représentées. Couvrant plus de 90 % du commerce international des principales armes classiques, le Registre est aujourd'hui une source d'information importante et pertinente.

En plus des efforts qu'il déploie aux Nations Unies pour améliorer et enrichir le Registre, le Canada joue un rôle de premier plan au sein des organisations régionales pour stimuler le dialogue sur les données versées au Registre et appuyer la création de registres régionaux répondant aux préoccupations de sécurité particulières des États membres de l'organisation. Nous avons obtenu beaucoup de succès à cet égard au sein de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). De plus, nous continuons de travailler avec nos partenaires en vue d'améliorer le dialogue au forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Le Canada est l'un des pays, de plus en plus nombreux, qui communiquent volontairement des données sur leurs avoirs et leurs achats militaires de produits nationaux. Cela va au-delà du minimum exigé par les Nations Unies et contribue grandement à la transparence mondiale concernant les capacités militaires. Nous incitons les autres pays à transmettre eux aussi ces données et à améliorer, à d'autres égards, leur contribution en s'assurant que les données fournies sont exactes, complètes et accompagnées de tout autre renseignement pertinent.

Le Canada a en outre joué un rôle important dans l'élaboration, en 1996, d'un ensemble de lignes directrices de l'ONU concernant le commerce international d'armes et il applique entièrement les Principes régissant les transferts d'armes classiques adoptés en 1993 par l'OSCE. Nous avons aussi officiellement souscrit au nouveau code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armes, après son adoption en juin 1998.

Le problème que soulève les armes classiques est la façon de traiter certaines catégories, comme les mines terrestres et les armes légères. Sur la question des mines terrestres, le Canada peut se réjouir de la conclusion, lors de la Conférence d'Ottawa tenue du 2 au 4 décembre 1997, de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la*